

D'après les statistiques un salarié travaille dans sa vie : 69 300 heures

**Pour Force Ouvrière ces durées sont déjà trop élevées**

En comparaison un conducteur routier coefficient 150 M  
(National et International) depuis 1980 :

De 1980 à 1990 (salaire au mois avec heures illimitées)

environ 65 heures par semaine X 46 semaines = 2 990 heures par an X 10 = 29 900 heures

De 1990 à 2000 (salaire encadré dans le contrat de progrès)

environ 60 heures par semaine X 46 semaines = 2 760 heures par an X 10 = 27 600 heures

De 2000 à 2005 (salaire dans le contrat de progrès avec récupération des heures supplémentaires)

environ 60 heures par semaine X 43 semaines = 2 580 heures par an X 5 = 12 900 heures

De 2005 à 2012 (salaire idem avec 50 heures semaines plus les repos au mois)

environ 50 heures par semaine X 46 semaines = 2 300 heures par an X 7 = 16 100 heures

**SOIT UN TOTAL DE 86 500 HEURES et la carrière n'est pas terminée !!!**

En admettant que ce conducteur a débuté dans la profession en 1980 à l'âge de 21 ans, il aura donc 57 ans en 2016. Il lui reste donc 4 ans à rouler. Avec la méthode de calcul ci-dessus il faut donc rajouter 9 200 heures à sa carrière :  $86\,500 + 9\,200 = 95\,700$  heures

**95 700 heures pour un conducteur au lieu de 63 000 heures pour un salarié !!!!**

L'arrêt du CFA viendrait rajouter encore  $2\,300$  heures X 5 ans = **11 500 heures de plus**

**Ce qui amènerait notre conducteur à avoir travaillé 107 200 heures  
pour atteindre l'âge légal de la retraite actuelle soit 62 ans**

C'est la raison majeure pour laquelle, il est inimaginable de toucher encore au CFA car ces 95 700 heures sont du travail en horaires décalés, des heures de nuit, des heures de chargement et déchargement, des heures de contraintes horaires pour la livraison en flux tendu, des heures d'embouteillage, etc...

**Force Ouvrière ne laisseras pas faire**